

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 92 (1983)
Heft: 2

Artikel: Qu'est-ce que le service de la Croix-Rouge?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-683018>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

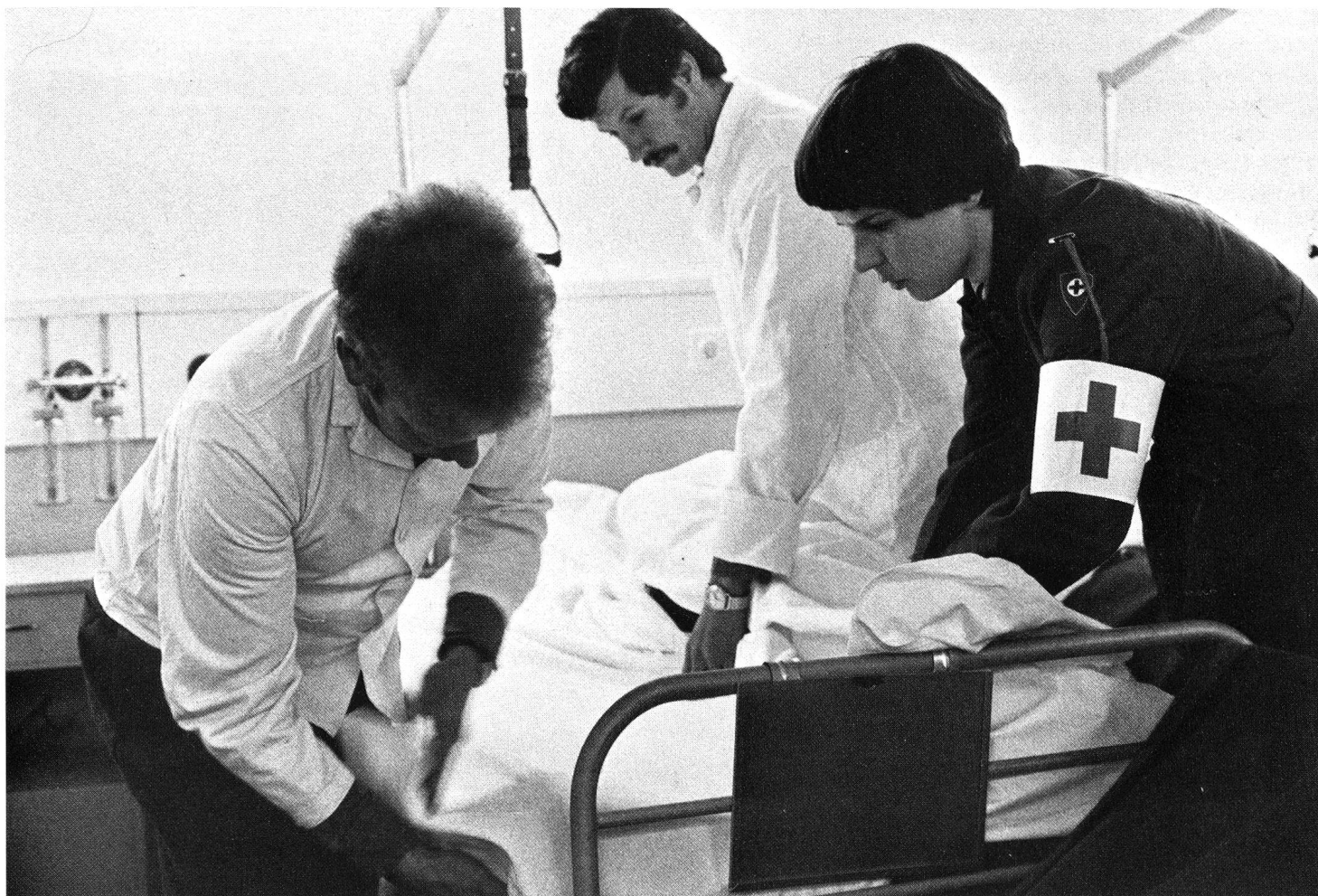
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Qu'est-ce que le Service de la Croix-Rouge?

Le Service de la Croix-Rouge (en abrégé SCR), qui doit être prêt en cas d'urgence, fait partie des tâches les plus importantes de la Croix-Rouge suisse (CRS) à Berne. L'aide apportée aux blessés reste la première préoccupation tant de la Croix-Rouge suisse que du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) comme elle le fut en son temps pour Henry Dunant qui, en 1863, fonda la Croix-Rouge après avoir été profondément impressionné par la sanglante bataille de Solferino. La CRS, société nationale de Croix-Rouge, est tenue, au terme de l'arrêté fédéral du 13 juin 1951 et conformément aux Conventions de Genève, de soutenir le service sanitaire de l'armée en recrutant, formant et tenant à disposition des volontaires. Le Service de la Croix-Rouge est encore peu connu. Cela est d'autant plus étonnant qu'il est plus ancien et numériquement plus important que le Service complémentaire féminin. Il est

entré en action pendant la Première et surtout la seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui, plus de 4000 femmes se mettent volontairement à disposition pour, en cas de conflit ou de catastrophe, soigner les malades et blessés civils et militaires dans les hôpitaux de base de l'armée. Le Service de la Croix-Rouge est formé de personnel soignant et paramédical tel que laborantines, assistantes en radiologie, aides en pharmacie, aides de médecins et de dentistes mais aussi de femmes qui sont enrôlées en qualité d'aides soignantes et d'anciennes éclaireuses. Les membres du SCR sont incorporées dans 40 détachements de la Croix-Rouge d'hôpital. Ceux-ci sont dirigés par des chefs de détachement ayant le grade d'officier et constituent les unités de soins des hôpitaux de base militaires. Chacun d'eux est composé d'une section de commandement, d'une section d'opérations et de quatre sections de soins. Les inten-

dantes sont responsables du service interne et les comptables de tout ce qui concerne la comptabilité. Le personnel soignant diplômé et les titulaires de diplômes de professions médicales ont le rang de chefs de groupes. Les médecins, dentistes et pharmaciennes au bénéfice du diplôme fédéral, ayant également le grade d'officier, accomplissent un service dans leur spécialité.

Peuvent s'engager au Service de la Croix-Rouge des citoyennes suisses qui sont âgées de plus de 18 ans et qui remplissent les conditions demandées. Elles sont libérées à 50 ans révolus ou à 55 ans s'il s'agit de cadres avec fonctions d'officier. En cas de force majeure, par exemple de maladie ou de maternité, le licenciement peut intervenir prématurément.

Le Service de la Croix-Rouge repose pour l'essentiel sur les qualifications que les postulantes ont acquises dans la vie civile. C'est pourquoi ses mem-

bres ne sont pas tenues de suivre l'école de recrues. Par contre, les SCR nouvellement recrutés doivent effectuer un cours d'introduction de deux semaines pendant lequel elles se familiarisent avec le règlement militaire et apprennent à exercer les soins qu'elles avaient à prodiguer en cas de guerre ou de catastrophe dans des locaux inhabituels (souterrains) et avec du matériel inconnu. Les SCR doivent ensuite effectuer trois cours complémentaires de treize jours chacun, et celles qui revêtent des fonctions d'officier sont appelées à effectuer le service avec leur unité. En règle générale, les cours de complément servent à s'assurer du bon fonctionnement des hôpitaux militaires de base et des services de dépistage destinés aux hommes entrant en service. A part cela, les membres des détachements sont préparés, par des exercices pratiques et théoriques, aux tâches qu'il leur faudrait accomplir en cas d'urgence. Une activité importante des SCR consiste à instruire les soldats sanitaires dans le domaine des soins aux malades. Les SCR sont également responsables du service des soins dans les camps de vacances pour handicapés qui sont organisés régulièrement par l'armée. Des cours de perfectionnement destinés aux différents cadres du SCR sont organisés par le médecin-chef de la Croix-Rouge qui, en outre, est également responsable du recrutement et de l'organisation des formations Croix-Rouge.

Beaucoup de SCR participent également à des manifestations qui se déroulent en dehors du service. Des groupes de SCR ont par exemple participé à la marche de quatre jours de Nimègue, à d'autres marches, aux tournois des troupes bleues et à d'autres rencontres sportives.

Aujourd'hui, les SCR font partie intégrante du Service sanitaire coordonné au sein duquel l'armée travaille en étroite collaboration avec les cantons (service de l'hygiène publique), le service sanitaire de la protection civile, la Croix-Rouge suisse et d'autres organismes privés. Les SCR contribuent, par leur engagement, à assurer les soins dont pourrait avoir besoin notre population. Personne ne peut prévoir si notre pays ne connaîtra pas un jour ou l'autre un conflit ou une catastrophe.



Le Service de la Croix-Rouge cherche des

- *infirmières diplômées (de toute formation),*
- *assistantes de salles d'opération,*
- *infirmières-assistantes CC CRS (certificat de capacité de la CRS),*
- *aides-hospitalières, auxiliaires sanitaires Croix-Rouge,*
- *médecins, dentistes, pharmaciennes,*
- *assistantes de pharmacie,*
- *aides médicales et assistantes dentaires,*
- *laborantines, assistantes techniques en radiologie médicale,*
- *aides de laboratoire et de radiologie,*
- *physiothérapeutes, ergothérapeutes,*
- *aides familiales,*
- *samaritaines,*
- *bénéficiaires d'une formation en soins à domicile,*
- *anciennes éclaireuses et cheftaines de louveteaux (bureau),*
- *diététiciennes.*

Pour tout renseignement, s'adresser à la
Croix-Rouge suisse
Rainmattstrasse 10
3001 Berne